



Environnement Développement Alternatif (EDA) est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir un développement qui mette en œuvre le droit de chaque être humain à vivre dignement dans un environnement sain, et à participer démocratiquement à la vie publique.

Ce droit implique que nos actions ne génèrent pas de nuisances irréversibles pour les générations futures mais aussi auprès des populations des pays nous fournissant des ressources non renouvelables ou des biens de consommations dans des conditions de travail indécentes. Dans le cadre de ce débat, les choix en matière de production d'énergie et leurs conséquences environnementales à long terme sont au cœur de nos réflexions.

Contact : Anita Villers
Tél. 06 16 66 83 51 MRES - 5 rue
Jules de Vicq - 59800 Lille
Site web : www.eda-lille.org
anita.villers@free.fr

Ni à Penly, ni à Gravelines, ni au Bugey, ni ailleurs les EPR2 c'est NON !

Après Penly et Gravelines, ce Débat public sur le projet de deux EPR2 dans le Bugey est le troisième portant sur cette série de réacteurs. Sa particularité, inédite à notre connaissance, est de donner lieu avant même sa conclusion à une expression du garant sous la forme d'une lettre à la CNDP publiée sur le site du débat puis dé-publiée, mais reprise par la presse.

Selon le journal Reporterre du 2 avril 2025, les demandes formulées dans cette lettre portent principalement sur « une clarification du schéma décisionnel et législatif » et sur « une clarification sur les coûts et le financement de ce programme de six EPR 2 ».

Le garant souligne également la nécessité de débattre « de l'opportunité du programme des EPR2 » et d'alternatives au projet « y compris sans énergie nucléaire ».

Rappelons que concernant les coûts et le financement du programme, l'inquiétude est corroborée par le rapport de la Cour des Comptes du 14 janvier 2025. Nous avons repris ce point dans notre cahier d'acteurs sur le projet de deux EPR 2 à Gravelines. Nous saluons cette prise de position courageuse du garant du Débat public.

Nous espérons que cet état d'esprit permettra d'ouvrir le débat sur quelques-uns des sujets qui nous préoccupent de longue date.

Nous ajoutons notre inquiétude à propos des menaces qui pèsent sur le recours au débat public à propos de certains projets industriels : les installations nucléaires en feraient-elles partie ?

Nous tenons à exprimer aussi notre inquiétude à propos de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2025-2035 après les reports successifs de la précédente PPE. Au moment où nous nous exprimons il n'est pas certain que la PPE 3 fera l'objet d'un débat à l'Assemblée Nationale. Il est possible qu'elle soit adoptée par décret ce qui constituerait à l'évidence une nouvelle entorse à la démocratie.

La précédente PPE prévoyait la fermeture de 14 réacteurs ancienne génération. Or cette nouvelle version prévoit non seulement de les prolonger mais en plus de construire 3 paires d'EPR 2 plus 8 EPR2 supplémentaires. Parallèlement elle prévoit aussi une montée en puissance des équipements d'Énergies Renouvelables dont la production d'électricité précèdera celle des futurs EPR 2. Actuellement RTE est déjà devant l'obligation de prévoir les réseaux de distribution de cette électricité renouvelable.

A cet horizon là les EPR2 seraient-ils encore nécessaires ?



LES RAISONS DE NOTRE OPPOSITION

Nous avons déjà exprimé notre opposition dans les cahiers d'acteurs à propos de Penly puis de Gravelines. Elle est motivée par des raisons communes à tous les EPR 2 ainsi qu'à l'obligation de conditions particulières de construction pour chaque site. Ces conditions conduiraient nécessairement à de lourdes atteintes aux écosystèmes.

Les raisons communes à tous les projets, que nous pourrions appeler défauts génériques des EPR 2 portent principalement sur :

- Les incertitudes techniques induites par l'échec de l'EPR 1 de Flamanville 3 et peu ou prou de tous les EPR de cette génération construits dans le monde
- Le coût élevé et les incertitudes sur le financement
- Les dérapages prévisibles des délais et des coûts.

Enfin, cela pourrait paraître évident ces EPR produiraient des déchets qui viendraient s'ajouter à ceux déjà produits et pour lesquels il n'y a pas encore de solutions satisfaisantes de gestion.

Les fragilités particulières du site du Bugey

Elles sont essentiellement liées à l'eau nécessaire au refroidissement.

- Dans le contexte de changement climatique, le débit du Rhône permettra-t-il à long terme d'assurer les prélèvements d'eau nécessaires ? D'après les dossiers des maîtres d'ouvrage, l'eau consommée et non restituée au fleuve est de l'ordre de 1 m³ par seconde et par réacteur, ce qui représente 31.536.000 m³ par an, soit pour les deux réacteurs EPR2 prévus sur le site du Bugey, 63.072.000 m³ par an.
- Quoi qu'il en soit, ces deux EPR2 auraient des impacts sur les milieux naturels et la biodiversité du Rhône
- Les risques pour la santé des habitants que constitue la prolifération de lignes THT 400.000 volts nécessaires à la distribution de l'électricité produite



CONCLUSION

Après avoir exprimé une fois encore notre opposition résolue au programme EPR2, nous rappelons notre volonté tout aussi résolue que soient débattues et mises en œuvre les solutions alternatives basées sur le triptyque largement reconnu : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

N'oublions pas que l'argument trop souvent énoncé à savoir : « électricité nucléaire = électricité décarbonée » est dans une large mesure fallacieux. Cela peut s'entendre dans la phase de fonctionnement mais inexact pour les phases amont et aval.

Le triptyque alternatif que nous proposons présente moins de risques pour la planète et les générations futures : il est moins coûteux, il aurait aussi l'avantage de créer des activités locales et accroîtrait, à brève échéance, le bien-être des populations notamment grâce à l'amélioration des logements et les effets sur la santé.

